

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER**

**Absents, excusés : Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Jérôme GUILLOUD**

**Procurations : Séverine CAPOGNA à Anne-Lise CALABRIN, Audrey MORGANTINI à Carole MOTTUEL, Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB**

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Novembre 2023
- Attribution des subventions aux associations communales pour l'année 2023
- Questions diverses

## **QUESTIONS DIVERSES (1)**

### **Prime pouvoir d'achat**

Une prime exceptionnelle pouvoir d'achat a été mise en place pour la fonction publique d'Etat et la fonction publique hospitalière. Pour la fonction publique territoriale, elle est à la discrétion des collectivités territoriales.

Si cette prime exceptionnelle vient à être mise en place à St Michel, elle doit d'abord être présentée devant le comité social territorial (CST) au centre de gestion pour avis (dépôt du dossier avant le 31 décembre 2023).

Il est donc nécessaire en conseil municipal, pour pouvoir solliciter le CST, de définir :

- La mise en place ou pas de la prime exceptionnelle (ce n'est pas obligatoire)
- Si mise en place, il faut définir :
  - Son montant dans la limite du montant maximum prévu par le décret
  - Sa date de versement (en une ou plusieurs fois et au plus tard avant le 30/06/24)

Pour exemple, Valence Romans Agglo va mettre en place cette prime exceptionnelle et verser 50% du plafond autorisé ; le SIVOS des Collines a fait le choix de la verser à 40 %.

Un tour de table est réalisé :

- A l'unanimité, il est fait le choix de mettre en place cette prime exceptionnelle pouvoir d'achat au bénéfice des agents communaux
- Après échanges, il est proposé de la mettre en place à hauteur de 60 % du montant du plafond prévu par le décret.

Par conséquent, une demande d'avis au CST va être présentée en ce sens et cette prime exceptionnelle fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Lecture est faite par le Maire

- L'approbation des rapports sur le prix et la qualité des services déchets, eau potable et assainissement a bien été notifiée à Valence Romans Agglo

Approuvé à l'unanimité

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2023

Un formulaire de demande de subvention a été envoyé par mail à toutes les associations communales le 23 octobre dernier. Ainsi, les associations sollicitant l'attribution d'une subvention devait se faire connaître en mairie avant le 24 novembre.



### DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE ANNEE 2023

*A retourner en mairie (par courrier au secrétariat ou dans la boîte aux lettres ou par mail [saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr](mailto:saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr)) avant le 24 novembre 2023*

#### Présentation de votre association :

Dénomination de l'association : .....

#### A compléter en cas de changements au cours de l'année 2023 :

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Composition du bureau :

Fonction	Nom Prénom	Adresse	Téléphone
Président			
Secrétaire			
Trésorier			
Vice-Président			
Secrétaire-Adjoint			
Trésorier-Adjoint			

Disposez-vous d'un local ou d'un terrain municipal ? :  OUI  NON

Si OUI, lequel : .....

Subvention communale demandée pour 2023 :  OUI  NON

Quelles sont vos projets pour 2024 ? *(facultatif)*

.....

.....

#### Comptes annuels 2022 ou 2023 de l'Association (selon date de clôture des comptes) :

Total des dépenses réalisées : .....

Total des recettes réalisés : .....

Résultat annuel : .....

Fait le : .....

Signature du Président

A l'issue du délai, trois associations ont sollicité une subvention :

- La Gym volontaire :
  - o Projets prévus : poursuite des cours

- Montant sollicité : pas de montant précisé mais présentation de comptes déficitaires pour l'année pour 359 €
- Le Comité des fêtes :
  - Projets prévus : animations traditionnelles (pot au feu, marche, cyclocross) et les 40 ans du comité des fêtes lors de la fête du village
  - Montant sollicité : 500 € pour la participation au feu d'artifice de la fête du village
- Le Club de la Savasse
  - Projets prévus : néant
  - Montant sollicité : pas de montant précisé

Parmi les associations demandeuses, la gym volontaire fait état de son déficit. Après échanges, il paraît important d'aider les associations, comme la gym, qui offre un service aux habitants.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Gym : 359 € (montant du déficit signalé en 2023)
- Club de la Savasse : 250 € (comme l'année dernière)
- Comité des Fêtes : 500 € (participation au feu d'artifice de la vogue)

Voté à la majorité (9 voix pour, 1 abstention et moins 4 membres, Pierre COLOMB, Ghislaine BARTHELON, Pierre FERRIER et Sébastien RUAZ ne prennent pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt)

Pour information, suite à l'aide financière versée à Séderon après des inondations qui ont touché cette commune, le maire et son conseil municipal ont fait parvenir un courrier de remerciement.

## **QUESTIONS DIVERSES (2)**

### **Urbanisme**

Aucun dossier n'a été traité depuis le mois de novembre.

### **Choix de la carte de vœux**

Plusieurs projets de carte de vœux ont été réalisés. Après échanges et quelques modifications, un choix a été fait (diapositive 2).

### **Groupe de travail sécurité**

Les deux miroirs ont été posés Rue de la Cure et Rue de la Mère d'Aigues.

Le marquage a été réalisé le 15 novembre dernier : cédez-le-passage Rue des Duyères, Stop Chemin de la Grande Combe, place PMR à côté l'église et Place Val'Fontaine, passage piéton devant la Route de la Toume et Chemin de la Vieille Eglise et cédez-le-passage au rétrécissement Rue de la Patache.

Plusieurs points sont encore en discussion :

- Réflexion pour faire ralentir devant l'école
  - Il a été évoqué la mise en place de feux tricolores mais cela coûte cher et est assez peu respecté
  - Mise en place d'un radar pédagogique mobile pour pouvoir le déplacer

- La pose d'un coussin berlinois devant la bascule a été refusée par le conseil départemental qui privilégie un coussin berlinois dans l'écluse devant la MAM. La pose de chicanes serait plus appropriée.
- Mise en place de panneaux très visuels mentionnant la présence d'une école.
- Amélioration de la signalisation en indiquant notamment les WC publics
- Choix d'un radar pédagogique : deux radars ont été comparés (viasis plus et speed 2). Ils sont équivalents. Des devis ont été faits ; il est proposé de faire l'acquisition d'un speed 2 (moins cher pour les mêmes options) directement auprès du fabricant pour 2 700 € HT.
- Choix d'un panneau d'information : il a été envisagé de le mettre en place à l'entrée du village à proximité du panneau de bienvenue. Finalement, une implantation dans le bourg serait également faisable ; l'implantation définitive est à définir.

## PLH

Le PLH est un plan pluriannuel qui prévoit, pour une durée de six ans, les constructions à édifier sur les communes de Valence Romans Agglo, en lien avec les PLU et cartes communales.

Bilan du PLH 2018-2023 :

- 18 logements étaient prévus pour St Michel ; finalement, 29 logements ont été édifiés
- Sur la période, St Michel a construit 11 logements de plus alors que Montmiral ou Parnans, par exemple, en ont construit 11 de moins

Territoire	OBJECTIF PLH 2018-2023	Déclarations d'Ouverture de Chantier 2018-2023						Bilan PLH à Mai 2023		
	Objectif PLH sur 6 ans	2018	2019	2020	2021	2022	Janv-Mai 2023	Prod 2018-Mai 2023	Taux d'avancement	écart en volume
<b>Pôle Urbain Valentinois</b>	<b>3084</b>	<b>482</b>	<b>243</b>	<b>514</b>	<b>298</b>	<b>589</b>	<b>238</b>	<b>2364</b>	<b>77%</b>	<b>-720</b>
Bourg-lès-Valence	636	38	62	27	130	141	166	564	89%	-72
Portes-lès-Valence	408	53	43	51	3	91	14	255	63%	-153
Valence	2040	391	138	436	165	357	58	1545	76%	-495
<b>Périurbain Valence</b>	<b>1554</b>	<b>186</b>	<b>230</b>	<b>266</b>	<b>234</b>	<b>201</b>	<b>75</b>	<b>1192</b>	<b>77%</b>	<b>-362</b>
dont périurb Valence SRU	1176	166	153	228	148	168	48	911	77%	-265
dont périurb Valence Non SRU	378	20	77	38	86	33	27	281	74%	-97
Alixan	84	11	4	8	16	5	3	47	56%	-37
Beaumont-lès-Valence	150	60	32	8	55	6	39	200	133%	50
Beauvallon	42	0	1	4	27	4	1	37	88%	-5
Chabeuil	276	50	7	94	16	80	0	247	89%	-29
Châteauneuf-sur-Isère	150	16	67	52	15	58	6	214	143%	64

Pôle Urbain Romano-Péageois	1470	223	225	113	148	65	24	798	54%	-672
Bourg-de-Péage	360	95	22	52	34	16	13	232	64%	-128
Romans-sur-Isère	1110	128	203	61	114	49	11	566	51%	-544
Périurbain Romans	666	193	181	115	180	145	71	885	133%	219
dont périurb Romans SRU	204	83	73	54	49	93	36	388	190%	184
dont périurb Romans Non SRU	462	110	108	61	131	52	35	497	108%	35
Châtillon-Saint-Jean	42	1	3	13	38	2	1	58	138%	16
Chatuzange-le-Goubet	204	83	73	54	49	93	36	388	190%	184
Clérieux	66	5	20	11	13	6	1	56	85%	-10
Génissieux	66	33	10	12	9	5	1	70	106%	4
Mours-Saint-Eusèbe	96	21	25	6	56	19	1	128	133%	32
Peyrins	84	3	13	14	4	5	28	67	80%	-17
Saint-Paul-lès-Romans	60	23	35	1	1	12	3	75	125%	15
Triors	18	5	2	2	1	2	0	12	67%	-6
Granges-les-Beaumont	30	19	0	2	9	1	0	31	103%	1
Rural Romans	456	86	80	52	116	78	18	430	94%	-26
Barbières	30	9	6	6	5	3	1	30	100%	0
Bésayes	36	7	2	14	19	7	1	50	139%	14
Le Chalon	6	1	0	0	0	0	0	1	17%	-5
Charpey	24	14	6	2	6	2	0	30	125%	6
Beauregard-Baret	24	2	1	3	1	2	0	9	38%	-15
Crépol	18	1	1	0	11	7	5	25	139%	7
La Baume-d'Hostun	12	2	5	2	2	1	1	13	108%	1
Eymeux	36	1	0	0	10	1	2	14	39%	-22
Geyssans	24	2	1	1	1	1	0	6	25%	-18
Hostun	30	17	12	0	2	1	0	32	107%	2
Marches	24	1	1	0	3	6	2	13	54%	-11
Montmiral	24	7	5	0	0	1	0	13	54%	-11
Valherbasse	18	0	0	0	3	3	1	7	39%	-11
Parnans	24	2	6	1	3	1	0	13	54%	-11
Rochefort-Samson	36	0	1	3	26	19	1	50	139%	14
Saint-Bardoux	18	3	13	4	1	3	0	24	133%	6
Saint-Christophe-et-le-Laris	12	1	1	0	3	0	0	5	42%	-7
Saint-Laurent-d'Onay	6	0	0	0	0	0	0	0	0%	-6
Saint-Michel-sur-Savasse	18	0	4	4	9	12	0	29	161%	11
Jaillans	30	10	7	7	8	5	3	40	133%	10
Saint-Vincent-la-Commanderie	6	6	8	5	3	3	1	26	433%	20

Objectifs du PLH 2024-2029 :

- L'objectif dépend du nombre d'habitant : 3.8 logements par an pour 1000 habitants
- Soit 2.2 logements par an pour St Michel

### Objectifs de programmation PLH 2024-2030

**Commune soumise à rattrapage SRU : non**

#### Projets retenus pour les 6 années du PLH 2024-2030

##### Nombre de logements total

par an >> 2

6 ans >> 14

##### dont logements locatifs sociaux

6 ans >> 0

% dans la production : >> 0%

##### dont logements en accession sociale

6 ans >> 0

% dans la production : >> 0%

##### Objectif de conventionnement Anah

6 ans >> 0

#### Objectifs à appliquer dans les documents d'urbanisme

##### Indice de construction à appliquer

minimum pour les pôles urbains,  
maximum pour les autres communes

**3,8** logements par an, pour 1000 hts

soit en équivalent par an : **2,2**

soit en équivalent pour 12 ans : **26**

##### dont logements locatifs sociaux

% dans la production : 0%

##### dont logements en accession sociale (recommandation)

% dans la production : 0%

Pour les communes SRU

**Bonus de construction accordé, par rapport à l'indice de construction de la strate**

**0** logements sur 12 ans

Territoire	Objectifs PLH à appliquer dans les procédures d'évolution des documents d'urbanisme						
	Programmation neuve totale			Dont logements sociaux			
	Indice de construction (logements / an / 1000 habitants)	soit objectif logements par an	dont 24% bonus SRU	Part en logements locatifs sociaux	soit objectif logement par an	Part en accession sociale	soit en équivalent logement par an
<b>Pôle Urbain Valentinois</b>	<b>5,0</b>	<b>471</b>	<b>12</b>	<b>24%</b>	<b>114</b>	<b>2%</b>	<b>10</b>
Bourg-lès-Valence	5,0	98	12	40%	39	10%	10
Portes-lès-Valence	5,0	53		20%	11		
Valence	5,0	321		20%	64		
<b>Périurbain Valence</b>	<b>5,4</b>	<b>227</b>	<b>18</b>	<b>42%</b>	<b>96</b>	<b>7%</b>	<b>17</b>
dont périurb Valence SRU	5,5	168		50%	84	10%	17
dont périurb Valence Non SRU	4,9	59		20%	12	0%	0
Alixan	4,9	13		20%	2,5		
Beaumont-lès-Valence	5,5	22	2,4	50%	11	10%	2,2
Beauvallon	4,9	8		20%	1,6		
Chabeuil	5,5	38	4,1	50%	19	10%	3,8
Châteauneuf-sur-Isère	5,5	22	2,4	50%	11	10%	2,2
<b>Pôle Urbain Romano-Péageois</b>	<b>4,8</b>	<b>207</b>	<b>0</b>	<b>20%</b>	<b>41</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>
Bourg-de-Péage	4,8	48		20%	10		
Romans-sur-Isère	4,8	159		20%	32		
<b>Périurbain Romans</b>	<b>4,7</b>	<b>99</b>		<b>29%</b>	<b>28</b>	<b>3%</b>	<b>3</b>
dont périurb Romans SRU	4,7	28		50%	14	10%	3
dont périurb Romans Non SRU	4,7	71		20%	14	0%	0
Châtillon-Saint-Jean	4,7	6		20%	1,2		
Chatuzange-le-Goubet	4,7	28		50%	14	10%	2,8
Clérieux	4,7	10		20%	1,9		
Génissieux	4,7	11		20%	2,3		
Mours-Saint-Eusèbe	4,7	15		20%	3,1		
Peyrins	4,7	12		20%	2,5		
Saint-Paul-lès-Romans	4,7	9		20%	1,7		
Triors	4,7	2,8		20%	0,6		
Granges-les-Beaumont	4,7	4,3		20%	0,9		
<b>Rural Romans</b>	<b>3,8</b>	<b>62</b>		<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>
Barbières	3,8	4,2					
Bésayes	3,8	4,8					
Le Chalon	3,8	0,8					
Charpey	3,8	5,7					
Beauregard-Baret	3,8	3,3					
Crépol	3,8	2,1					
La Baume-d'Hostun	3,8	2,2					
Eymeux	3,8	3,9					
Geyssans	3,8	2,7					
Hostun	3,8	3,8					
Marches	3,8	3,3					
Montmiral	3,8	2,6					
Valherbasse	3,8	3,9					
Parnans	3,8	2,7					
Rochefort-Samson	3,8	3,9					
Saint-Bardoux	3,8	2,3					
Saint-Christophe-et-le-Laris	3,8	1,6					
Saint-Laurent-d'Onay	3,8	0,6					
Saint-Michel-sur-Savasse	3,8	2,2					
Jaillans	3,8	3,4					
Saint-Vincent-la-Commanderie	3,8	2,2					

## PCS

Il s'agit de prévoir un document dans lequel est répertorié l'ensemble des procédures à mettre en œuvre en cas de risques majeurs sur la commune.

La réunion de lancement, à laquelle tous les conseillers municipaux pourront participer s'ils le souhaitent, est fixée au mardi 19 décembre à 20h en mairie.

## **Repas des anciens et colis**

58 personnes étaient inscrites au repas des anciens (quelques désistements ont eu lieu en dernière minute).

Pour les colis (qui seront récupérés le 15 décembre), 10 simples et 4 doubles ont été commandés.

Il est à souligner que la commune de St Michel continue de proposer le repas aux personnes de plus de 65 ans alors que la plupart des communes ont augmenté les tranches d'âges (pour exemple, 70 ans pour le repas / 75 ans pour le colis alors qu'actuellement à St Michel c'est 65 ans pour le repas et 70 ans pour le colis).

## **Truck Soliha**

Au total sur la journée du 14 novembre, 26 personnes ont visité le truck Soliha. Le bilan est donc plutôt positif. Lors de l'intervention de la prévention routière, 18 personnes étaient présentes.

Pour rappel, la gendarmerie peut également être sollicitée pour des animations.

## **Divers**

- En complément, vous trouverez également les informations suivantes (courriers/emails reçus en mairie depuis le dernier conseil municipal) :
  - o Arrêté de circulation du 4 décembre au 20 décembre Chemin de la Vieille Eglise : circulation interdite du pont sur la Savasse au pont sur le Bagnol pour la mise en place par l'Agglo du poste de refoulement pour l'assainissement collectif
  - o Accord du SDED (sans reste à charge pour la commune) pour des travaux de raccordement au réseau électrique Chemin du Moulin à huile
  - o Deux informations SAFER pour des ventes de parcelles agricoles : Quartier les Balmes et Chemin Lacour
  - o Compte rendu du contrôle sanitaire effectué chaque année par l'ARS sur l'eau potable : bonne qualité de l'eau
- La caravane Pop corn (animations de l'Agglo à destination des jeunes de 11 à 17 ans) interviendra à partir de début 2024 (date précise en attente) à l'Espace du Bagnol pour les communes de St Michel et de Montmiral. Si le planning d'intervention présenté aux élus en réunion est validé, la caravane serait présente tous les mercredis pendant les vacances et en période scolaire à l'Espace du Bagnol.
- La DGFIP interroge les communes sur l'intérêt de bénéficier de la présence d'une personne des impôts lors de la CCID en mars 2024. Les élus sont unanimement intéressés pour avoir un agent de la DGFIP en soutien.
- Le montant des impôts perçus par la commune en 2023 a été reçu. Il est 600 € plus élevé que les estimatifs réalisés. Un comparatif avec les années précédentes va être fait pour suivre l'évolution du produit de la fiscalité.
- Mours est désormais habilité pour pouvoir faire les cartes d'identité et les passeports. Les délais sont très corrects.
- Compte rendu du G11 qui a eu lieu le 25 novembre dernier à Triors :

### *1) Prime inflation*

*Pour le moment, il n'y a pas de commune positionnée encore – une réflexion globale est nécessaire en réfléchissant également aux Tickets restos et à la mutuelle.*

### *2) Site internet : achat / location ?*

*Prestataire de l'agglo : Campagnol 220 € / an : plusieurs communes : Chatillon, Parnans, Peyrins ... Moins cher si abonné aux maires ruraux / travaille avec Numérian*

*St Bardoux : 120€ / an avec campagnol: moins de capacité - service plus restreint Si ancien site : ils s'occupent de récupérer les données*

*St Paul : KIXAR : site acheté à l'installation*

*Mours : Systematic : site acheté au début également Attention : délai assez long pour récupérer le nom de domaine*

### *3) Plan Communal de Sauvegarde*

*Les communes de Peyrins, St Paul, Chatillon proposent leur aide pour démarrer le PCS.*

*Voir formation par l'agglo (contacter Bénédicte Faure), mais aussi par l'IRMA Les PCS de Peyrins et St Paul sont validés par la préfecture. Une aide aussi est possible par le SDIS26.*

*Mours a choisi un prestataire extérieur pour le mettre en forme : Numérique (par l'intermédiaire de son assurance) : 2500€ au départ puis 500€/an de mise à jour Exercices tous les 5 ans maxi +1 obligatoirement dans la 1re année (pour élus et agents communaux) Le Document communal des risques majeurs (DICRIM) est ensuite à distribuer à la population.*

*Lors de la rédaction du PCS, il faut penser à inclure les communes voisines dans le PCS et également faire une convention avec les divers intervenants ou entreprises.*

### *4) Vidéo protection dans les villages*

*Génissieux : 25 caméras de protection et non de surveillance Besoin d'une salle en mairie : sur réquisition des gendarmes qui rentrent un code Les élus n'ont pas à rester regarder : le visionnage se fait par les gendarmes sans la présence du maire ou de l' élu délégué. Les entrées dans la salle sont consignées dans un cahier.*

*Mours : 31 caméras 200000€ subventionnées à hauteur de 80% (à 50% par la région + DETR /Département ...) Les subventions peuvent être en fonction du nombre de plaintes déposées ; 3000 € de maintenance par an*

*Depuis 2019 les caméras peuvent être utilisées pour mettre des amendes (si dépôt illégal de poubelle par exemple) ; si le maire est bien agréé par la gendarmerie pour mettre des amendes*

*1ere étape : Etude par la gendarmerie du plan de la commune*

### *5) Agent de police municipal*

*Génissieux souhaiterait embaucher un mi-temps - à mutualiser avec une ou 2 autres communes ?*

*Agent déjà en place entre Mours et Peyrins : partage de l'achat de la voiture au départ puis de l'entretien : beaucoup de prévention + sortie des écoles + établir les arrêtés (fermeture de voirie ...)*

### *6) Conseil municipal des jeunes*

*Échange sur l'âge des enfants - Conseil avec "élection" ou assemblée des jeunes ?*

*Arrêté à Mours et St Paul : il faut un élu motivé pour les encadrer Ne pas s'attendre à créer des vocations mais créée du lien et un attachement à la commune*

*Triors et Génissieux sont en réflexion.*

### *7) Contrat photocopieurs*

*Chatillon 8500€ / an : Société RISOH*

*St Paul : Olista*

*Mours / Peyrins : Cap bureautique*

*Triors : Infinity*

*Attention aux contrats "tout compris"*

### *8) Questions diverses*

*- AIPR : avec G8 à refaire : prévoir une nouvelle formation (tous les 5 ans) la dernière avait été faite par le G8 à Mours (200-300€ par participants)*

*- Achats 50 barrières supplémentaires et Grilles d'expo : le maire de ST Paul s'en occupe Prochain G11 le 10/02/2024 (à Mours ?)*

## **Dates à retenir**

- Manifestations :
  - Marché de Noël à partir de 10h à l'Espace du Bagnol
  - Repas de fin d'année du Club de la Savasse le 19 décembre à midi à l'Espace du Bagnol



- La cérémonie des vœux le vendredi 19 janvier 2024 à 19h à l'Espace du Bagnol
- Atelier d'accompagnement des communes pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelable organisé par l'Agglo le jeudi 7 décembre à 18h à Montmiral
- Concert de Noël de l'Orchestre d'Harmonie à Chatillon St Jean le 16 décembre à 20h30
- Séminaire de mi-mandat de Valence Romans Agglo le 16 décembre à Valence de 8h30 à 14h (ouvert à tous les élus, inscription préalable avant le 1<sup>er</sup> décembre)
- Prochain conseil municipal : mardi 9 janvier 2024

### **Marché de Noël**

Le montage des chalets et la préparation sont prévus le samedi 16 décembre. Plusieurs animations auront lieu tout au long de la journée : défilé de mode, chorale, présence d'alpagas...

### **Fibre**

La fibre devait arriver à St Michel en juin 2023. Or, même au niveau national, Orange a du retard. L'Etat a demandé à Orange de tenir ses engagements et de faire le nécessaire d'ici fin 2025.

### **Tour des commissions**

- Sivos :
  - L'octroi de la prime pouvoir d'achat pour les agents a été acté.
  - Les entretiens professionnels ont eu lieu en novembre.
  - Quelques difficultés à pourvoir au remplacement d'agents absents actuellement.
- Sivu :
  - L'installation d'un limiteur de son à l'Espace du Bagnol est prévu le 6 décembre.
  - Il est également prévu d'organiser, avec les associations, une corvée « ménage ». Ce sera le 20 janvier 2024.
- Cadre de vie :
  - Les réflexions se poursuivent sur l'aménagement du parvis de l'église.
- Technique
  - Dochier n'a pas fini le broyage ; à voir s'il aura le temps de le faire avant la fin de l'année ou sinon il sera nécessaire de terminer (et facturer) qu'en 2024.
  - La pose des guirlandes est prévue ce samedi 9 décembre : le rendez-vous est à 8h au local technique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**